



Paris, le 9 juin 2017

Monsieur le Ministre d'Etat  
en charge de la  
Transition Ecologique et Solidaire  
246 boulevard St Germain  
75007 PARIS Cedex

**Ref :** JH/LJ\_17115

**Objet :** Décroisement des effectifs « sécurité routière » vers le ministère de l'Intérieur  
Re-convocation du CTM du MTES le 15 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Après le transfert désastreux de la DSCR au ministère de l'Intérieur, puis celui des inspecteurs et délégués du permis de conduire en privatisant au passage une partie de leurs missions, les ministères de l'Environnement et de l'Intérieur ont conclu en 2015 une convention permettant pour les DDT(M), les DREAL et les DEAL une mise à disposition globale des ETP correspondant aux missions « sécurité routière ». Une convention permettant de ne pas devoir « décroiser » individuellement près de 850 agents bénéficiant d'une expérience acquise par des parcours au sein des corps et services de votre ministère, exerçant au sein de services à caractère opérationnel et transversaux au bénéfice de cette politique publique à enjeux. Une solution qui permettait de ne pas segmenter l'exercice de missions imbriquées entre le ministère de l'Intérieur et le ministère en charge des Transports.

Un dispositif qui a démontré qu'il fonctionnait...mais n'est-ce pas ce qu'on lui reproche aujourd'hui ?

A l'approche de la fin de sa période de reconduction, alors que les rumeurs allaient bon train dans les services, les interpellations opérées en comité technique des DDI ont permis, fin 2016, de faire sortir le ministère de l'Intérieur de l'ombre. Et d'amener, sous la pression du SGG, le Secrétaire général de ce ministère à venir lui même s'exprimer lors du CT des DDI du 7 février dernier, annonçant la non-reconduction de cette convention.

L'occasion pour l'ensemble des organisations syndicales du comité technique des DDI d'adopter une résolution « *CONTRE le décroisement individuel des agents assurant les missions sécurité routière au 1er janvier 2018, préfigurant la disparition des compétences techniques mobilisables et le transfert des missions en préfecture* ».

Trois réunions de « comité de suivi » plus tard, dont une écourtée par le départ de la plupart des organisations syndicales, le 1<sup>er</sup> CTM du MTES était convoqué le 6 juin dernier, réduit à être simplement informé sur les conditions de transfert des agents au ministère de l'Intérieur.

Alors que le nouveau président de la République affirmait durant la campagne présidentielle que « *La politique de sécurité routière doit retrouver son caractère interministériel pour concilier la répression, la prévention, le travail sur les infrastructures et les véhicules.* », la première mesure mise en œuvre par son gouvernement serait donc de couper définitivement le cordon ombilical avec le ministère chargé des Transports.

Une erreur majeure dénoncée dès l'origine par **FORCE OUVRIERE**, première organisation au sein de votre ministère et au sein des Directions Départementales Interministérielles, confortée dans ses analyses par les constats dressés récemment par l'IGA quant aux lacunes du pilotage interministériel du développement de la conduite autonome.

Et au final, ce sont **850 de vos agents qui sont potentiellement concernés en DDT(M), DREAL et DEAL**, considérés comme des pions à déplacer au gré des jeux de bonneteau budgétaires. Ce ne sont malheureusement pas les quelques avancées obtenues aux forceps par FO au fil des différents comités de suivi qui pourront masquer les zones d'ombre majeures subsistant sur l'avenir des personnels.

D'autant que les textes proposés à l'ordre du jour du CTM du 6 juin, pour simple information, ne comportaient aucune amélioration par rapport à leur version présentée lors du comité de suivi du 19 mai dernier. Et pourtant, la liste des demandes et propositions de FO était longue. **Ce qui constitue pour FO un véritable passage en force de l'administration, refusant même d'assouplir un calendrier de mise en œuvre délirant.**

En préalable à l'ouverture du CTM du 6 juin, FO a donc conditionné sa participation à un préalable incontournable : **un engagement sur le report de l'échéance de décroisement au 1er janvier 2019 !**

**Ce qui permettrait aux agents** - qui ignorent à ce jour s'ils sont individuellement concernés par le chantier, et s'ils font partie de la vague 2018 ou 2019 - **de bénéficier d'au moins 3 cycles de mobilité, et de ne pas être placé face à un véritable chantage « à l'aveugle » en plein été 2017.**

**Ce qui vous donnerait l'opportunité**, en lien avec la Ministre déléguée en charge des Transports, de vous saisir du sujet et **de peser auprès du Premier Ministre, afin d'éviter de provoquer l'irréparable.** L'occasion pour vous de marquer votre prise de mandat en contribuant à sauvegarder le caractère interministériel de la sécurité routière.

**C'est bien à ce prix que la politique de sécurité routière pourra durablement s'appuyer sur les compétences des agents du ministère en charge des Transports.**

Sollicitant par la présente une prise de position formelle de votre part à ce sujet, je vous informe que **FORCE OUVRIERE ne participera pas en l'état aux travaux du CTM reconvoqué pour la forme le 15 mai prochain**, sur la base des mêmes documents que celui du 6 juin qui n'a pu se tenir suite au départ de l'ensemble des organisations syndicales.

Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer pour aborder plus globalement les questions sociales de votre ministère, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Secrétaire général



Jean Hédou

Copies :

Madame la Ministre déléguée en charge des Transports

Madame la Secrétaire générale du MTES

Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement